

Vérifier à l'audition

# Cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

## Deuxième Commission

**Point 85: Développement durable**

- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse, en particulier en Afrique.

Intervention prononcée par  
**M. Bakary Dembélé**

**New York, le 18 octobre 2004**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi tout d'abord, de vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de notre Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. La délégation du Mali vous assure de son plein appui et de son entière coopération.

Ma délégation félicite également le Secrétaire général pour la qualité des documents produits.

Evoquant le point sous examen, la délégation du Mali s'associe pleinement à l'intervention faite par le distingué Représentant de l'Etat du Qatar au nom du Groupe des 77 et la Chine.

**Monsieur le Président,**

Les questions de l'environnement se posent, aujourd'hui plus que jamais, avec acuité, dans la mesure où elles sont indissociables du développement durable auquel aspire chacun de nos pays.

Le Sommet de Johannesburg, tenu il y a 2 ans, a identifié la Convention des Nations Unies sur la désertification comme un des moyens de lutte contre la pauvreté, et par conséquent un outil pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

A cet égard, ma délégation souhaite que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification occupe la place qui lui revient dans l'examen à mi-parcours de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement en 2005.

**Monsieur le Président,**

Convaincu que la désertification n'est pas une fatalité, le Gouvernement du Mali a, depuis des décennies, placé la protection de l'environnement au centre de ses préoccupations.

Cette volonté politique a été traduite dans les faits par l'élaboration à partir de 1994 d'un Plan d'action environnemental assorti d'une politique nationale de protection de l'environnement adoptée par le Gouvernement en 1998.

Ce choix politique du Gouvernement a abouti à de nombreuses réformes institutionnelles, législatives et réglementaires plaçant ainsi l'environnement au coeur des priorités de l'Etat.

En effet, la sécheresse et la lutte contre la désertification ont été considérées comme une donnée permanente d'abord à travers la lutte contre les feux de brousse sur l'ensemble du territoire puis par de multiples mesures de lutte contre la désertification qui sont entre autres:

- l'élaboration d'une politique forestière ;
- l'élaboration d'un plan national de lutte contre la désertification qui a abouti à la mise en oeuvre de programmes d'action dont sont issus des projets tels que le Programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), la lutte contre l'ensablement;
- la relecture des textes forestiers.

Dans la mise en oeuvre de ces différentes politiques, les actions ci-après ont été engagées:

- l'instauration des journées de reboisement pour un "Mali vert";
- la multiplication des forêts classées pour préserver la faune et la flore ;
- la responsabilisation des populations locales dans la gestion de leurs environnement et ressources naturelles
- la construction d'infrastructures contre l'érosion du sol et contre l'ensablement.

**Monsieur le Président,**

Le Mali a participé activement à tous les fora régionaux et internationaux sur les questions environnementales.

Cela dénote l'intérêt que mon pays le Mali porte à la proclamation de 2006, année des déserts et de la désertification. Cette année sera mise à profit pour sensibiliser davantage la communauté internationale sur le besoin d'accorder plus d'attention à la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la désertification et la sécheresse.

La dégradation des sols, la déforestation, la désertification annihilent tous les efforts de développement des PMA et constituent un facteur d'insécurité alimentaire, de famine et de pauvreté. Elles peuvent être à l'origine de tensions sociales, économiques et politiques, bref des menaces à la paix et à la stabilité.

Je salue à cet égard la tenue à Paris en avril 2004 du Sommet sur l'Autorité du bassin du Fleuve Niger, sur la lutte contre l'ensablement du lit du fleuve.

**Monsieur le Président,**

La proposition visant à transformer le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en Organisation des Nations Unies pour l'Environnement est fort intéressante et mérite d'être approfondie.

L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités inter et intra nations, à une aggravation de la pauvreté se traduisant par la faim, l'analphabétisme, la détérioration de l'état de santé et la dégradation continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être.

Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère pour les générations présentes et futures.

Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous oeuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable.

C'est pourquoi ma délégation se félicite de la décision de la Conférence des Parties à la Convention de désigner le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) comme mécanisme de financement de la convention.

C'est le lieu de lancer un appel pressant à la Communauté internationale pour mieux doter la quatrième reconstitution des ressources du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et pour que le volet dégradation des terres et désertification reçoive toute l'attention voulue.

Je vous remercie./-